



**mouvement
écologique**

Commune de Differdange
À l'attention du Conseil communal
40, avenue Charlotte
L-4530 Differdange

Luxembourg, le 19 juin 2024

Objet : Conséquences négatives sur la qualité de l'eau et la biodiversité suite au projet de transformer un étang naturel en étang de pêche à Lasauvage

Monsieur le Bourgmestre, Messieurs les Échevins et Membres du Conseil communal,

Nous nous permettons de vous écrire au sujet du projet récemment annoncé dans la presse concernant la transformation du « Kirchweiher » à Lasauvage. Il y a dix ans, des mesures ont été mises en œuvre pour revaloriser écologiquement ce plan d'eau – le biotope représente actuellement un habitat naturel pour une variété d'espèces animales et végétales typiques des zones humides et des plans d'eau. Dans la base de données du Musée national d'histoire naturelle, des observations récentes mentionnent le triton palmé, le crapaud commun, diverses espèces de libellules, la gallinule poule-d'eau et le martin-pêcheur¹.

Comme l'étang se trouve sur le sol français, il n'est pas protégé par la législation luxembourgeoise sur la protection de la nature. Ici, il serait probablement protégé en tant que biotope national BK08.

¹ MNHNL (2024): Extrait de la base à données Recorder vom 18.06.2024, URL: mdata.mnhn.lu (18.06.2024)

La désignation proposée de l'étang comme étang de pêche réduirait considérablement son importance d'un point de vue de la protection de la nature et entraînerait des conséquences négatives significatives pour l'environnement naturel. De plus, les mesures de renaturation mises en œuvre en 2014 perdraient tout leur sens et les fonds investis à l'époque seraient gaspillés.

Même si des poissons ont déjà pu atteindre ce plan d'eau de manière naturelle (?), un ajout planifié de poissons pour la pêche sportive aurait un impact négatif sur la qualité écologique et hydrochimique des eaux. Non seulement l'étang lui-même serait affecté, mais surtout le ruisseau Crosnière, qui coule ensuite sur 500 mètres sur le territoire luxembourgeois.

Il est de fait que les étangs de pêche présentent des niveaux élevés de nutriments en raison de l'ajout de poissons et de la nourriture, et l'état de conservation du cours d'eau concerné se détériore généralement d'une demie à une classe de qualité. Cela représente un scénario indésirable étant donné la situation déjà insatisfaisante du Luxembourg en matière de réalisation des objectifs de la directive-cadre sur l'eau de l'UE. Comme l'association de pêche de Niederkorn envisage d'utiliser cet étang pour organiser des concours de pêche (déclaration du président de l'association de pêche de Niederkorn sur 100,7 du 19.6.2024), la qualité de l'eau se détériorera probablement massivement. En effet, lors de tels événements, de grandes quantités d'amorces sont utilisées, augmentant encore la charge organique de l'eau.

De plus, un apport excessif de nutriments serait fatal pour de nombreuses plantes des habitats humides dépendantes de conditions pauvres en nutriments – des conditions déjà extrêmement rares dans notre paysage surchargé de nutriments. L'activité de pêche détruirait également la végétation typique des zones riveraines, qui sert d'habitat aux espèces animales. De plus, l'ajout de poissons pour la pêche sportive pourrait avoir un effet négatif sur les populations de poissons locaux, s'il n'est pas contrôlé pour éviter la surpopulation ou l'introduction d'espèces non indigènes (comme la truite arc-en-ciel ou l'amour blanc). Souvent, les étangs de pêche sont très pauvres en espèces, car les œufs d'amphibiens ou les petites espèces de poissons indigènes ainsi que les arthropodes aquatiques comme les larves de libellules sont mangés par les poissons ajoutés.

Nous considérons ce projet comme une nuisance inutile pour la qualité des eaux et pour la flore et la faune menacées des cours d'eau et plans d'eau, y compris leurs habitats riverains.

Cette perte de biens communs ne nous semble pas justifiée par un bénéfice accru pour un seul club de pêche, d'autant plus que d'autres étangs de pêche se trouvent à seulement quatre kilomètres dans les environs (Lamadelaide, Hussigny). La ressource « eau » ne doit pas être davantage polluée et la crise de la biodiversité dans laquelle nous nous trouvons tous ne doit pas être exacerbée par des projets évitables comme celui-ci.

Nous demandons donc à la commune de faire tout afin que l'étang naturel soit préservé et de n'accepter que l'élimination ponctuelle pratiquée de manière durable des poissons présents pour une optimisation écologique continue.

Nous déconseillons en revanche, pour les raisons mentionnées, l'ouverture d'une activité de pêche avec une nouvelle infrastructure, l'ajout de poissons et leur alimentation.

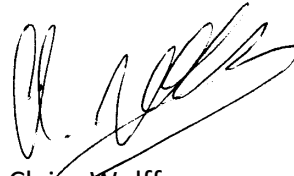
Pour toutes ces raisons, nous vous demandons avec insistance de retirer le projet. L'intérêt public et de la protection de la nature prévalent.

Il convient de noter que l'état naturel actuel de l'étang contribue également à l'attractivité de Lasauvage. Avec d'autres installations à Lasauvage, comme la « Naturschoul », etc., il apparaît comme un joyau d'un verdissement réussi des localités et d'une intégration des zones de protection de la nature précieuses dans les localités, proches des zones de vie et de loisirs des habitants.

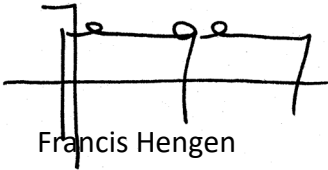
Respectueusement,



Blanche Weber
Présidente



Claire Wolff
Responsable de la biodiversité



Francis Hengen
Régionale Sud

Copie à :

- Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable (LU)
- Administration de la nature et des forêts (LU)
- Administration de la gestion de l'eau (LU)
- Unité départementale de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (FR)